

48 - Secteur Relations Internationales - Attribution de subventions à des projets culturels internationaux en partenariat avec nos villes jumelées

Mme l'Adjointe JOLY, Rapporteur : De nombreuses associations bisontines ont développé au fil des ans des relations avec des structures similaires dans nos différentes villes jumelées.

Des projets, culturels, sportifs ou professionnels, voient le jour régulièrement, permettant ainsi d'enrichir et de faire vivre les jumelages de la ville, dont le but, au départ, est de favoriser les échanges et les rencontres entre les populations des villes.

Nous sommes, à ce titre, saisis de plusieurs demandes :

• Association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire du Grand Besançon (JMDCGB)

Une des missions de l'Association est d'encourager, d'aider et de faciliter les échanges internationaux des élèves du Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Besançon. A ce titre, elle a, à de nombreuses reprises, favorisé les contacts et les partenariats avec les villes jumelées de Besançon. De Tver à Bistrita, de Pavie à Neuchâtel, de nombreux élèves ont pu découvrir des cultures et des façons d'appréhender les œuvres musicales de manière différente et rapporter de ces échanges un enrichissement humain et professionnel. Ces initiatives ont toujours été encouragées et soutenues par la Ville, au titre de ses relations internationales.

L'Octuor de violoncelles du Conservatoire, sous l'impulsion de son professeur, Emmanuel Boulanger, a cette année, grâce à l'aide de parents d'élèves d'origine polonaise, pu participer à une tournée de 10 jours en Pologne, du 19 au 28 avril dernier.

Sous le patronage de l'Institut Français de Cracovie, cette tournée a permis aux élèves musiciens de se produire à 8 reprises et notamment à Tarnow (qui a des relations avec la paroisse de Saint-Ferjeux) et à Bielsko-Biala, notre ville jumelée, où les musiciens ont été accueillis et pris en charge par le Conservatoire de la Ville.

Les membres de l'Octuor étaient accompagnés de 4 personnes pour assurer la logistique durant le voyage et sur place. Les frais d'hébergement et de repas étaient à la charge des participants. Les frais d'organisation des concerts (publicité, location de salles) étaient couverts par les collectivités ou entités qui invitaient l'Octuor, en contrepartie de l'absence de cachets et de la gratuité pour le public. L'utilisation d'un minibus et d'un autre véhicule conduits par les accompagnateurs a été la solution jugée la plus économique pour ce voyage.

Le poste déplacement de cette tournée se monte à 2 520 €, comprenant le coût de location de véhicules, frais de carburant et péages.

L'Association JMDCGB sollicite la Ville pour apporter une aide au déplacement de ce groupe.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **920 €** à l'Association Jeunes Musiciens et Danseurs du Conservatoire du Grand Besançon (JMDCGB) pour couvrir une partie des frais de déplacement de l'Octuor de violoncelles durant cette tournée. Le solde des frais de transport est pris en charge par JMDCGB et l'Association des Parents d'Elèves du Conservatoire.

En cas d'accord, la somme de **920 €** sera prélevée sur la ligne de crédit 65.048/6574.0094036 CS 00290.

• Association Consonances

L'Association Consonances a été créée en novembre 2013 suite à l'engouement suscité par la réalisation multi-disciplinaire intitulée «Rencontres» mettant en scène des musiciens, une chanteuse et des acteurs français et allemands de Freiburg et proposée en juillet dernier à l'auditorium du Conservatoire dans le cadre des 50 ans du Traité de l'Elysée et des relations franco-allemandes.

Le but de cette association est de développer les relations amicales et artistiques entre Bisontins et Fribourgeois et de mettre en œuvre des spectacles originaux permettant de rapprocher, par la musique, différentes formes d'art (poésie, littérature, théâtre...) et de faire travailler ensemble des artistes des deux villes jumelées.

A l'occasion du Centenaire de 1914 et de ses différentes célébrations, l'Association Consonances propose une nouvelle création franco-allemande, qui sera donnée le 10 juillet à l'auditorium du Conservatoire. Intitulé «... 1910-1914 Avant l'apocalypse», ce concert sera joué également à Freiburg, à l'automne.

L'Association Consonances sollicite la Ville pour l'aider à couvrir les frais liés aux déplacements des artistes, entre Besançon et Freiburg. La Ville de Freiburg apportera également son aide au projet.

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **800 €** (sur un budget de 11 700 €) à l'Association Consonances pour participer à l'organisation de ce concert à Besançon et à Freiburg.

En cas d'accord, la somme de **800 €** sera prélevée sur la ligne de crédit 65.048/6574.0094036 CS 00290.

• Théâtre de la Clairière

Le Théâtre de la Clairière réalise des spectacles professionnels ou semi-professionnels en théâtre et en théâtre musical. Il organise également le festival «Soirs d'été», qui a lieu chaque année en juillet-août et propose aux Bisontins des spectacles mêlant différentes formes autour du théâtre et de la musique.

Il y a quelques années, le Théâtre de la Clairière avait proposé à la Ville une création théâtrale et musicale bilingue associant des artistes de Freiburg et de Besançon, à l'occasion des 50 ans de jumelage entre nos villes. Ce spectacle avait alors été joué à Besançon et à Freiburg et avait permis de créer une vraie collaboration entre le Théâtre de la Clairière et la Hochschule für Musik de Freiburg. Intitulé *Bach au café et au dessert !*, ce spectacle mêlait musique classique et chanson contemporaine autour de la *Cantate du café* de Bach.

Le Théâtre de la Clairière a décidé de reprendre cette année la version initiale de cette création et de l'enrichir de nouvelles séquences. L'inscription de cette pièce est d'ores et déjà faite dans la programmation de Soirs d'été 2014 et est envisagée à l'automne à Freiburg. Contact a également été pris avec la Ville de Freiburg qui soutient ce projet.

Le Théâtre de la Clairière sollicite la Ville de Besançon pour une aide financière permettant de couvrir les frais spécifiques engagés pour la partie fribourgeoise de la création (déplacements et hébergements notamment).

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer une subvention de **1 000 €** (sur un budget de 9 200 €) au Théâtre de la Clairière pour aider au financement de ce concert à Besançon et à Freiburg.

En cas d'accord, la somme de **1 000 €** sera prélevée sur la ligne de crédit 65.048/6574.0094036 CS 00290.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à statuer sur l'attribution des subventions proposées pour un montant total de 2 720 €.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la commission n° 1, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.